n° CAS: 56-35-9 MSDS



MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Numéro CE 200-268-0 n° CAS 56-35-9 06354 Code du produit

Structure chimique H₃C

Synonymes : Bis(tributyltin) oxide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

LOBA CHEMIE PVT.LTD. 107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba 400005 Mumbai - INDIA T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699 info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie H301

orale), Catégorie 3

Toxicité aiguë (par voie H312

cutanée), Catégorie 4

Corrosif/irritant pour la H315

peau, Catégorie 2 Lésions oculaires

H319

graves/irritation oculaire,

Catégorie 2

Toxicité spécifique pour H372

certains organes cibles -

Exposition répétée,

Catégorie 1

www.lobachemie.com 09/04/2015 1/12

Fiche de données de sécurité

Dangereux pour le milieu H410 aquatique — Danger chronique, Catégorie 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T; R25 T; R48/23/25 Xn; R21 Xi; R36/38 N; R50/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS06

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

: Danger: H301 - Toxique en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme

Conseils de prudence (CLP)

: P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange remplit les critères PBT du réglement REACH, annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

www.lobachemie.com 09/04/2015 2/12

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : TRIBUTYLTIN OXIDE FOR SYNTHESIS

n° CAS : 56-35-9 Numéro CE : 200-268-0

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle

si nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver avec précaution et

abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas de malaise consulter un médecin. Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Symptômes/lésions après contact avec la

oeau

: Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : Toxique en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

www.lobachemie.com 09/04/2015 3/12

Fiche de données de sécurité

Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement

après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Masse moléculaire : 596.08 g/mol Couleur : Clear Colorless.

Odeur : strong odor.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7.5

www.lobachemie.com 09/04/2015 4/12

Fiche de données de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 180 °C

Point d'éclair : 190 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : 2 mm Hg (at 20°C)

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1.17 g/cm³

Solubilité : Eau: Insoluble in water

Log Pow : 3.2 - 3.8

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 09/04/2015 5/12

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Toxique en cas d'ingestion. Cutané: Nocif par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: 7.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 7.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé

cibles (exposition unique)

cibles (exposition répétée)

Toxicité spécifique pour certains organes

: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Nocif par contact cutané. Toxique en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

TRIBUTYLTIN OXIDE FOR SYNTHESIS (56-35-9)

Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TRIBUTYLTIN OXIDE FOR SYNTHESIS (56-35-9)

Log Pow 3.2 - 3.8

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 09/04/2015 6/12

Fiche de données de sécurité

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

TRIBUTYLTIN OXIDE FOR SYNTHESIS (56-35-9)

Cette substance/mélange remplit les critères PBT du réglement REACH, annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal

: Éliminer le contenu/récipient dans ...

recommendations Ecologie - déchets

: Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Numéro ONU 14.1.

N° ONU (ADR) : 2788 N° ONU (IMDG) : 2788 N° ONU (IATA) : 2788 N° ONU (ADN) : 2788 N° ONU (RID) : 2788

Désignation officielle de transport de l'ONU 14.2.

Désignation exacte

d'expédition/Description (ADR)

: ORGANOTIN COMPOUND, LIQUID, N.O.S.

Proper Shipping Name (IMDG)

: ORGANOTIN COMPOUND, LIQUID, N.O.S. Désignation exacte : ORGANOTIN COMPOUND, LIQUID, N.O.S.

d'expédition/Description (IATA)

Désignation officielle pour le transport : ORGANOTIN COMPOUND, LIQUID, N.O.S.

(ADN)

Désignation exacte : ORGANOTIN COMPOUND, LIQUID, N.O.S.

d'expédition/Description (RID)

Transport document description (ADR) : UN 2788 ORGANOTIN COMPOUND, LIQUID, N.O.S., 6.1, II, (D/E), DANGEREUX

POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) : UN 2788 ORGANOTIN COMPOUND, LIQUID, N.O.S., 6.1, II, POLLUANT

MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IATA) UN 2788 ORGANOTIN COMPOUND, LIQUID, N.O.S., 6.1, II, ENVIRONMENTALLY

HAZARDOUS

Description document de transport (ADN) : UN 2788 ORGANOTIN COMPOUND, LIQUID, N.O.S., 6.1, II, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

: UN 2788 ORGANOTIN COMPOUND, LIQUID, N.O.S., 6.1, II, DANGEREUX POUR Description document de transport (RID)

L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

: 6.1

Etiquettes de danger (ADR) : 6.1

www.lobachemie.com 09/04/2015 7/12

Fiche de données de sécurité



: 6.1

: 6.1

: 6.1

: 6.1

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 6.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 6.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 6.1



RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Etiquettes de danger (RID) : 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : II
Groupe d'embllage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'embllage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

www.lobachemie.com 09/04/2015 8/12

Fiche de données de sécurité

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : T3 Disposition spéciale (ADR) : 43. 274 Quantités limitées (ADR) : 100ml Quantités exceptées (ADR) · F4

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)

: MP15

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

: T11

Dispositions spéciales pour citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: TP2, TP27

Code-citerne (ADR) : L4BH

Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU15, TE19

Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport -

: CV13, CV28

Chargement, déchargement et

manutention Dispositions spéciales de transport -

Exploitation (ADR)

: S9, S19

Danger n° (code Kemler) : 60

Panneaux oranges

60 2788

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : 2X Code APP : B

- Transport maritime

Special provision (IMDG) : 43, 274 Quantités limitées (IMDG) : 100 ml Quantités exceptées (IMDG) : E4 Packing instructions (IMDG) : P001 : IBC02 IBC packing instructions (IMDG) Tank instructions (IMDG) : T11

Tank special provisions (IMDG) : TP2, TP13, TP27

EmS-No. (Fire) : F-A : S-A EmS-No. (Spillage) Stowage category (IMDG) : A Stowage and handling (IMDG) : SW2 N° GSMU : 153

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et

cargo (IATA)

: E4

Quantités limitées avion passagers et

cargo (IATA)

: Y641

www.lobachemie.com 09/04/2015 9/12

Fiche de données de sécurité

Quantité nette max. pour quantité limitée : 1L

avion passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers : 654

et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers : 5L

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo : 661

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L

(IATA)

Disposition particulière (IATA) : A3, A4, A6

Code ERG (IATA) : 6L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : T3

Dispositions speciales (ADN) : 43, 274, 802

Quantités limitées (ADN) : 100 ml

Quantités exceptées (ADN) : E4

Equipement exigé (ADN) : PP, EP, TOX, A

Ventilation (ADN) : VE02 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : T3

Disposition particulière (RID) : 43, 274

Quantités limitées (RID) : 100ml

Quantités exceptées (RID) : E4

Packing instructions (RID) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à

l'emballage en commun (RID)

: MP15

: TP2, TP27

Instructions de transport en citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Dispositions spéciales relatives aux

citernes mobiles et aux conteneurs pour

vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BH Dispositions spéciales pour les citernes : TU15

RID (RID)

Catégorie de transport (RID) : 2

Dispositions spéciales relatives au

transport - Chargement, déchargement et

manutention (RID)

Colis express (RID) : CE5
Numéro d'identification du danger (RID) : 60

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

: CW13, CW28, CW31

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Bis(tributyltin)oxide (TBTO) est sur la liste Candidate REACH

TRIBUTYLTIN OXIDE FOR SYNTHESIS is not on the REACH Annex XIV List

www.lobachemie.com 09/04/2015 10/12

Fiche de données de sécurité

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau

(Classification according to VwVwS, Annex 2; No WGK 502)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Recommandations règlementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct

contact with the product

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R21	Nocif par contact avec la peau
R25	Toxique en cas d'ingestion
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R48/23/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Т	Toxique
Xi	Irritant

www.lobachemie.com 09/04/2015 11/12

Fiche de données de sécurité

Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 09/04/2015 12/12